

COMMUNE D'ARMOY

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2017

Etaient présents : M. CHAUSSEE Daniel, Mme COHARD Thérèse, M. CEZARD Jean-Pascal, M. GRAND Gilbert, Mme SIEGER Martine, M. ROUCHER Yvon, M. BERNARD Patrick, M. SALMERON Yvan, M. TONNELIER Yves, Mme HUBERT Agnès, M. VOLLMER Patrick.

Etaient absents : Mme CLOUYE Caroline, Mme BELLOSSAT Catherine, M. GARIN-NONON Thierry.

Procurations : Mme CLOUYE Caroline a donné procuration à M. CHAUSSEE Daniel.

Approbation du procès-verbal du 21 mars 2017

Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

Budget caveaux

Approbation du Compte administratif 2016 :

Sur proposition de Mme Thérèse COCHARD, le Conseil Municipal, approuve le compte administratif de l'année 2016, présenté par Monsieur le Maire (ce dernier s'étant retiré lors du vote).

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par Madame la Trésorière Principale de Thonon-les-Bains, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Les résultats définitifs sont arrêtés ainsi :

Section de fonctionnement :

- Résultat de clôture..... 0,00 €

Section d'investissement :

- Dépenses 13 449,04 €
- Recettes 5 559,70 €
- Résultat de l'exercice (déficit) 7 889,34 €
- Résultat d'exécution N-1 (déficit)..... 7 022,99 €
- Reste à réaliser 0,00 €
- Résultat cumulé (déficit)..... **14 912,33 €**

Le résultat de clôture est affecté au compte 001 du budget primitif 2017.

Délibération n°05/2017 approuvée à l'unanimité (M. CHAUSSEE ne prend pas part au vote).

Budget primitif 2017 :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, adopte dans son ensemble le budget primitif 2017 dont les sections sont équilibrées ainsi :

Section de fonctionnement :

- Dépenses 1,22 €
- Recettes 1,22 €

Section d'investissement :

- Dépenses 14 912,33 €
- Recettes 14 912,33 €

Délibération n°06/2017 approuvée à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2016 ainsi que le projet de budget primitif pour l'exercice 2017 en appelant un à un les articles en recettes et en dépenses de chaque section, puis, il invite les membres du conseil municipal à se prononcer.

Approbation du Compte administratif 2016 :

Sur proposition de Mme Thérèse COCHARD, le Conseil Municipal, approuve le compte administratif de l'année 2016, présenté par Monsieur le Maire (ce dernier s'étant retiré lors du vote).

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par Madame la Trésorière Principale de Thonon-les-Bains, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Les résultats définitifs sont arrêtés ainsi :

Section de fonctionnement :

- Dépenses605 302,63 €
- Recettes.....868 546,68 €
- Résultat de l'exercice (excédent)263 244,05 €
- Résultat d'exécution N-1 (excédent).....549 445,82 €
- Résultat de clôture (excédent).....**812 689,87 €**

Section d'investissement :

- Dépenses266 218,38 €
- Recettes.....260 828,56 €
- Résultat de l'exercice (déficit)5 389,82 €
- Résultat d'exécution N-1 (déficit).....32 629,96 €
- Résultat de clôture (déficit).....38 019,78 €
- Solde des restes à réaliser (déficit).....196 921,35 €
- Résultat cumulé (déficit).....**234 941,13 €**

Délibération n°07/2017 approuvée à la majorité (M. VOLLMER vote contre, M. TONNELIER et Mme HUBERT s'abstiennent).

Affectation des résultats :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide d'affecter le résultat de fonctionnement, de la façon suivante :

- Section de fonctionnement :**577 748.74 €**
- Section d'investissement :**234 941.13 €**

Ces sommes seront inscrites au budget primitif 2017 : les 577 748.74 € au compte 002 et les 234 941.13 € au compte 1068.

Le déficit d'investissement sera repris au compte 001 du budget primitif 2016.

Délibération n°08/2017 approuvée à l'unanimité.

Affectation des résultats – SIDISST :

Suite à la dissolution comptable du syndicat et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide de reprendre les résultats du SIDISST aux lignes 001 et 002 du budget primitif :

- Section de fonctionnement :**2 618.23 €**
- Section d'investissement : **- 906.82 €**

Délibération n°09/2017 approuvée à l'unanimité.

Finances locales : Taxes locales 2017 :

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de faire évoluer les taux d'imposition en 2017. En effet, le passage en communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2017 et la dissolution du SIDISST va modifier le mode de répartition de la fiscalité des ménages en 2017. Le taux relatif à l'intercommunalité va diminuer. Le Maire propose de neutraliser la réduction des taux intercommunaux entre 2016 et 2017 sur les contribuables et d'anticiper l'éventuel retour aux communes de la compétence petite enfance. Il propose également d'absorber le taux du SIDISST, jusqu'alors fiscalisé en précisant qu'à compter de 2017 le montant de la participation au SDIS est prélevé sur le budget communal (38784 € en 2017). Le cabinet STRATORIAL, qui a travaillé sur l'évolution de la fiscalité au sein de l'agglomération, a proposé de nouveaux taux communaux intégrant ces données et ayant pour objectif d'être neutre sur la fiscalité des contribuables.

Monsieur le Maire propose d'adopter les taux suivants en précisant que cette augmentation des taux aura un effet neutre sur les feuilles d'imposition :

- Taxe d'Habitation11,68 %
- Taxe Foncier Bâti.....8,86 %

- Taxe Foncier Non Bâti.....36,60 %

Le Conseil Municipal après en avoir débattu approuve les nouveaux taux des taxes directes locales proposés pour l'exercice 2017.

Délibération n°10/2017 approuvée à la majorité (M. VOLLMER, M. TONNELIER et Mme HUBERT votent contre).

Budget primitif 2017 :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, adopte dans son ensemble le budget primitif 2017 dont :

La section de fonctionnement présente :

- Un montant total de dépenses arrêté à 1 053 132,35 €
- Un montant total de recettes arrêté à..... 1 405 240,00 €

Soit un suréquilibre de 352 107,65 €.

La section d'investissement est équilibrée à 824 428,35 €.

Délibération n°11/2017 approuvée à la majorité (M. VOLLMER et M. TONNELIER votent contre, Mme HUBERT s'abstient).

Projets d'investissement 2017 : Autorisation de déposer des dossiers de demande de subvention

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à déposer des dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police pour l'année 2017 pour les projets d'investissement voté au budget primitif à savoir :

- La création d'un trottoir - Route d'Armoy ;

Délibération n°12/2017 approuvée à l'unanimité.

- L'installation de 3 ralentisseurs au Plan Cabaret

Délibération n°13/2017 approuvée à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose également aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter une participation financière dans le cadre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires pour l'année 2017 pour les projets suivants :

- L'installation d'un défibrillateur ;

Délibération n°14/2017 approuvée à l'unanimité.

- Le traitement de la toiture des commerces ;

Délibération n°15/2017 approuvée à l'unanimité.

Enfin, Monsieur le Maire propose de demander une participation financière au Conseil Régional au titre du Plan en faveur de la ruralité pour les travaux d'accessibilité de la salle polyvalente.

Délibération n°16/2017 approuvée à l'unanimité.

Indemnités de fonction du Maire et des adjoints

Le Conseil Municipal fixe les indemnités mensuelles de fonction des élus, comme suit, à partir du 1^{er} janvier 2017 :

- Pour l'exercice des fonctions de maire : **43 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- Pour l'exercice des fonctions d'adjoint au Maire : **16,5 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

Délibération n°17/2017 approuvée à la majorité (M. VOLLMER et Mme HUBERT votent contre).

Avis Enquête publique : Déclaration d'intérêt général pour l'ensemble des programmes d'actions du bassin versant du sud-ouest lémanique

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir débattu, adopte une motion de soutien à ce projet de déclaration d'intérêt général.

Délibération n°18/2017 approuvée à la majorité (M. VOLLMER, Mme HUBERT, Mme COCHARD, M. SALMERON, M. ROUCHER s'abstiennent).

Questions diverses

Cérémonie du 08 mai :

La cérémonie commémorative aura lieu à 10h30.

Elections présidentielles 2^{ème} tour – 07 mai 2017 :

M. le Maire propose de conserver la même organisation que pour le 1^{er} tour et invite les conseillers à aviser le secrétariat de mairie des éventuels changements.

Repas de la fête des mères :

Il aura lieu le 12 mai 2017 à la salle des fêtes. Mme COCHARD explique que si le nombre d'inscrit est inférieur à 20, cette manifestation ne sera pas reportée l'année prochaine.

Commerces :

M. le Maire informe le conseil municipal du projet de Mme GIROUD de transformer son commerce en fromagerie. M. le Maire précise qu'elle possède un bail tous commerces. Les élus s'inquiètent de la concurrence que cela pourrait créer à la supérette. Le projet nécessitera à priori une demande de travaux pour laquelle la commune devra émettre un avis. Pour l'instant, aucun projet concret n'a été présenté il n'est donc pas possible d'émettre un avis.